

Contacts

Vous êtes invités à reprendre cette feuille à la maison. Elle pourra nourrir votre méditation ou votre prière. Elle vous sera aussi disponible sur le site www.collegiale.be

Est-ce que le carême s'interrompt le dimanche ?

Les chrétiens ne font pas pénitence le dimanche, jour consacré à la Résurrection du Christ. Mais ce jour peut être celui où ils peuvent vivre davantage les autres dimensions du carême.

Le dimanche pour les chrétiens est le « jour du Seigneur », le jour de la résurrection du Christ, le premier jour de la semaine. On ne fait pas pénitence ce jour-là, même pendant le carême.

Les dimanches ne sont pas compris dans le carême.

D'ailleurs, au VI^e siècle, pour que le nombre de 40 jours de jeûne reste effectif, le début du carême a été anticipé au mercredi qui précède le premier dimanche, appelé mercredi des cendres, quatre siècles plus tard.

Mais ces dimanches-là, il n'est pas autorisé de célébrer d'autre messe, par exemple en l'honneur d'un saint ou à l'occasion d'un baptême. Et les messes ne comportent ni Gloria, ni Alléluia.

Sans pénitence mais...

Ces dimanches-là, les lectures se concentrent sur les grandes étapes de la foi, tant dans la vie du chrétien que dans l'histoire du peuple de Dieu. Chaque dimanche est un pas de plus vers le Christ, un temps destiné à ce que les chrétiens se concentrent encore plus sur ses enseignements, sur Dieu, et sur le prochain.

C'est un moment qui permet de regarder vers quoi on va, d'apprécier où vont nos « efforts de carême », avant de reprendre le cours de la marche.

Deux dimanches se détachent des autres : le quatrième dimanche de carême, le dimanche de *laetare*, qui marque une pause au milieu du carême pour rendre grâce après les œuvres déjà accomplies ; et le sixième dimanche, celui des Rameaux, qui marque l'entrée dans la Semaine sainte.

Lors de tous les dimanches de carême, la marche vers Pâques continue.

Et s'ils sont sans pénitence, ils peuvent néanmoins être l'occasion pour vivre davantage et plus concrètement les autres dimensions du carême que sont la prière et le partage.

Et que devient le jeûne ?

En interrompant la pratique de la pénitence, vient spontanément la question : les chrétiens arrêtent-ils aussi de jeûner ? Oui et non, cela dépend... le jeûne n'est pas qu'une question alimentaire mais comporte d'autres privations volontaires qui peuvent se traduire par le détachement de la télévision, du smartphone, l'arrêt du café ou du chocolat ou encore renoncer à fumer ou boire de l'alcool.

Le principe est de se priver de quelque chose qui nous est nécessaire ou agréable pour retrouver l'essentiel.

Ce genre de pratique n'est pas règlementée par l'Église.

C'est un moment de dépouillement où chacun est appelé à discerner personnellement quel sacrifice il veut mettre en pratique en fonction de sa vie.

Le dimanche, l'effort continue dans la mesure où l'interrompre pourrait constituer un risque de rechute s'il s'agit d'une discipline que l'on s'est imposée contre une mauvaise habitude particulière.

Mais il peut s'interrompre, pour participer pleinement à un anniversaire de mariage par exemple, qui est un moment de grande joie et renvoie à la joie de la Résurrection du Seigneur ce jour-là.

Le dimanche de carême peut être également une bonne occasion pour voir, à la lumière de la Parole de Dieu, quelles chaînes il me reste encore à délier, malgré mon baptême, et identifier ce à quoi je pourrais encore renoncer les jours suivants pour une meilleure conversion.